

## Arrêté établissant tableau annuel d'avancement de grade pour l'année 2024

Le Président du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE Fougerolles / Sarzay /  
Tranzault,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'arrêté n° 2023-004 du 07 juillet 2023 portant définition des lignes directrices de  
gestion,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux du Syndicat Intercommunal de Voirie  
Fougerolles / Sarzay / Tranzault ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade de **Adjoint technique principal de  
1<sup>ère</sup> classe** est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT (préciser par examen s'il y a lieu)
DECHATRE Régis	Adjoint Technique Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Technique Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de  
l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles  
L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à FOUGEROLLES, le 15 avril 2024

Le Président,

Arnaud DENORMANDIE

Publié, Affiché ou Notifié le

Le Président,

Arnaud DENORMANDIE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
FOUGEROLLES SARZAY TRANZAULT

MAIRIE  
36230 FOUGEROLLES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
FOUGEROLLES - SARZAY TRANZAULT  
MAIRIE  
36230 FOUGEROLLES